



**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 16 du mois de novembre, à 20h00,  
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 10 novembre 2023,

**Etaient présents** : M. FRANÇOIS, Maire – Mme QUESNEL – M. CHAMBERT – M. COURTOIS – Mme SANTOS FERREIRA – Mme MAGNÉ – M. CHAMBÉLIN – M. GONIDEC – Mme LAPLAIGE – Mme SCHMITT – M. BEAUNE – Mme FONTAINE AUGOUY – M. BRUCKMULLER – Mme ANDRÉAS – M ; BELLACHES – Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – Mme DENEUVILLE – M. ROUXEL – M. NEVE – M. DUMONTIER – M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaient absents** :

**Absents excusés** :

Mme TOURON donne pouvoir à Mme SCHMITT  
M. BERGER donne pouvoir à M. COURTOIS  
Mme BOUVILLE donne pouvoir à M. CHAMBÉLIN  
M. VACHER donne pouvoir à M. FRANÇOIS  
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ  
M. GRANCHER donne pouvoir M. CHAMBERT

**Secrétaire de séance** : M. GONIDEC

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 29

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

**Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Lecture des décisions du Maire**

<b>ANNEE 2023</b>	
<b>89</b>	Signature d'un contrat avec l'association PROG EXPRESS EVENT pour le concert hommage à DEEP PURPLE - LED ZEPPELIN qui se déroulera le samedi 14 octobre 2023. Les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents sont pris en charge par la municipalité. La somme de 2 450€ TTC sera versée à l'association PROG EXPRESS EVENT. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et Cérémonies et l'engagement n°718 a été créé.

90	Signature d'un contrat avec l'association "L'Atelier Création Formation" pour le spectacle "Le casting des lutins" qui sera joué le dimanche 3 décembre 2023 à 16h à l'ERG. La commune prendra en charge les droits d'auteurs et afférents, les repas des artistes et versera à l'association "L'Atelier Création Formation" la somme de 1 500€ TTC. Les jouets récoltés (prix d'entrée = 1 jouet neuf par famille) seront remis au Secours Populaire - Antenne de Méry-Sur-Oise et à l'Épisol de Mériel et redistribués aux enfants défavorisés. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023 sur le chapitre 011 imputation 33/6232 culturel et l'engagement n°761 a été créé.
92	Demande auprès du Conseil Départemental d'une subvention d'un montant de 26 940,47€ au titre de l'ARCC voirie pour des travaux de requalification de la rue Jean Delorme et d'enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public. Le montant de ces travaux est estimé à 89 801,57€ HT. La subvention sollicitée est de 26 940,47€ soit 30% du montant des travaux.
93	Signature d'un contrat avec l'association "Vocaliques" pour la représentation du spectacle "Du rifici au pays des nougats" qui se déroulera le dimanche 26 novembre 2023 avec des répétitions prévues en amont. La commune prendra en charge le repas de l'artiste le jour du spectacle, les droits d'auteurs et afférents et versera à l'association la somme de 3 150€. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et cérémonies.
94	Signature d'un contrat avec l'association "Virtuoses et Compagnie" pour la représentation du spectacle 'OUM PA PA" le dimanche 28 janvier 2024 à 16h. La commune prendra en charge les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents et versera à l'association la somme de 5 400€. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et Cérémonies et l'engagement n°1 a été créé.
95	Signature de l'offre financière fushia-mobile proposé par la société SISTEC. L'offre est souscrite pour une durée d'un an ferme à compter du 16 octobre 2023. Le contrat est ensuite renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 années, chaque reconduction portant sur une année civile. Le coût d'achat du logiciel est de 720€ TTC et 369,60€ TTC de maintenance annuelle. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 et suivants sur le chapitre 20 imputation 51/020/INFO.
96	Signature d'une convention de location à titre précaire et révocable à compter du 26 octobre 2023 pour une durée d'1 an soit jusqu'au 25 octobre 2024 non renouvelable. Le loyer mensuel est fixé à 550€. Une caution d'un montant équivalent d'un loyer est à verser au trésor Public. Les loyers seront encaissés sur le compte 752/551.
97	Signature d'un contrat de prestation avec l'association A.J.T pour son intervention lors de la commémoration du 11 novembre 2023 à Mériel. Cette prestation est évaluée à 150€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 sur le chapitre 023 imputation 6232/EVENE.
98	Signature du contrat avec Club Vercors pour le séjour neige du 9 au 17 février 2024 pour 20 jeunes et 3 éducateurs. Le coût total de ce contrat est de 11 841€ TTC. Le contrat comprend la pension complète et l'hébergement sur 7 jours, la location du matériel de ski, casque compris et les forfaits sur 6 jours. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 sur le chapitre 011 imputation 611 et l'engagement de dépense n°2 a été créé.

## **DELIBERATION N°1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil municipal **DECIDE, à l'unanimité, de créer** au tableau des effectifs du personnel communal :

- 1 emploi à temps complet au grade de Chef de service de Police Municipale
- 1 emploi à temps complet au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi à temps non complet 24 heures hebdomadaires d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi à temps complet de Brigadier-Chef principal

Et de **supprimer** au tableau des effectifs du personnel communal à la date de nomination des agents sur leur nouveau grade :

- 1 emploi à temps non complet 24 heures hebdomadaires d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 emplois à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 emplois à temps complet d'adjoint technique
- 1 emploi à temps complet de Gardien-Brigadier

## **DELIBERATION N°2 : REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DES VACATAIRES**

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer** le taux horaire des vacances à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour les besoins liés aux manifestations culturelles et commémoratives à 13,10 € de l'heure.

## **DELIBERATION N°3 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE AU SIAVOS**

Le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité de valider** l'avenant n°1 au procès-verbal du transfert des réseaux et des ouvrages des eaux usées et des eaux pluviales entre la commune de Mériel et le SIAVOS, **de signer** le procès-verbal modifié annexé à la délibération retraçant le bilan du budget assainissement de la commune, **de dire** que la commune procèdera à la mise en application des écritures comptables nécessaires au transfert de compétence selon les propositions du trésorier de l'Isle Adam.

## **DELIBERATION N°4 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF)**

Le Conseil municipal **PREND ACTE, à l'unanimité,** de la présentation du rapport d'activités du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) pour l'année 2022.

## **DELIBERATION N°5 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU SIAVOS**

Le Conseil municipal **PREND ACTE, à l'unanimité,** de la présentation du rapport d'activités du Syndicat SIAVOS pour l'année 2022.

**Prochain Conseil municipal le 14 décembre 2023**  
**Le Maire clôt la séance à 21h30.**